

**Procès-verbal
de la réunion de l'assemblée générale de l'APR-UQAM
tenue le 9 mars 1999, de 11 h à 12 h, au local W-R520 de l'UQAM**

Étaient présents :

Rachel Desrosiers, Nadia Fahmy-Eid, Jean-Claude Forand, Guy Goulet, Astrid Lagounaris, Marie-Claire Landry, Yvan Leduc, Bernard Lefebvre, Renée Legris, Gérard Lucas, Roch Meynard, Jan Palkiewicz, Klaus Spieker, Marc Venne et Éric Volant.

1. Adoption de l'ordre du jour

Tel qu'indiqué dans la convocation, cette réunion ne comporte qu'un seul ordre du jour : adhésion de l'Association à la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

2. État de la question

Le président Éric Volant fait un bref historique de ce dossier. C'est à l'occasion des travaux d'un comité inter-associations sur le projet d'intégration des retraités de 65 ans et plus au régime d'assurances collectives de l'Université du Québec (présidé par M. André LeBlond, de l'UQAC) qu'est apparue l'idée d'une fédération des retraités de l'Université du Québec. Il était assez évident que les associations locales (comme l'APR-UQAM), même en réalisant des coalitions ad hoc, n'étaient pas bien armées pour faire valoir les intérêts généraux des retraités de l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. L'interlocuteur habituel de l'Université du Québec sur ces questions, le vice-président Michel Leclerc, reconnaissait d'ailleurs l'intérêt d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des associations de retraités sur ces questions.

Un comité provisoire a donc été formé, composé de Raymond Desjardins (Après-l'UQAM), Claude Lainesse (professeurs retraités de l'UQTR) et Éric Volant (APR-UQAM). Ce comité a rencontré les autres associations de retraités du réseau de l'Université du Québec et M. Michel Leclerc, vice-président aux finances de l'Université du Québec; il a préparé un texte de Statuts et règlements et a établi des prévisions budgétaires pour la première année et demie de fonctionnement sur la base d'une cotisation-FRUQ de 3 \$ par membre en règle des associations participantes et, de la part de l'Université du Québec, une subvention de départ de 1000 \$ et une subvention annuelle de 3000 \$.

À l'heure actuelle, l'UQAM et l'UQTR ont chacune deux associations de retraités; l'UQAC, l'UQAR et l'INRS ont chacune une association de retraités; l'Institut Armand-Frappier a une association de diplômés; des associations sont en formation à l'ENAP, au Siège social, à l'UQAH et à l'UQAT.

Les membres de l'Association ont été consultés sur cette question, qui fait l'objet de la proposition ag99-01, par l'entremise du document *Fédération des retraités de l'Université du*

Québec : un projet des associations de retraités des établissements de l'Université du Québec, qui a été adressé par la poste à tous les membres en règle (document annexé).

3. Proposition ag99-01

La proposition du conseil d'administration se lit comme suit. Cette proposition devra être prise à son compte par un membre de l'assemblée, et appuyée.

Attendu que la Fédération des retraités de l'Université du Québec sera officiellement créée le 17 mars 1999 à Québec;

attendu que la Fédération poursuit des objectifs complémentaires à ceux de l'Association et peut lui offrir une voix utile dans la défense des intérêts de ses membres dans les dossiers qui débordent le contexte de l'UQAM, en particulier ceux des assurances collectives et des régimes de retraite du réseau de l'Université du Québec;

attendu que le conseil d'administration de l'Association a pu examiner les Statuts et règlements généraux de la Fédération et s'en trouve généralement satisfait; et

attendu que l'Association satisfait aux conditions d'adhésion prévues par la Fédération;

il est résolu que l'Association accepte de participer à la fondation de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) et dépose auprès du comité provisoire de constitution une demande d'adhésion pour l'année 1998-1999.

La proposition est faite par Jean-Claude Forand, et appuyée par Astrid Lagounaris.

4. Vote sur la proposition

Comme la proposition n'a fait l'objet d'aucun amendement, le trésorier de l'Association, agissant à titre de registraire, remet au président de la réunion la *Compilation du vote à distance sur la proposition ag99-01* (document annexé). Aux 15 voix favorables des membres présents s'ajoutent donc les 29 voix POUR du vote à distance. La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

La réunion de l'assemblée générale est levée à 12 heures précises.

Éric Volant, président

Marie-Claire Landry, secrétaire